



**SAVOIR C'EST BIEN, LE
FAIRE SAVOIR C'EST MIEUX**

**CATALOGUE DES FORMATIONS
ANNÉE 2022**

DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES

Nous mettons à la disposition de nos stagiaires, des compétences et des connaissances acquises à travers une longue expérience dans le domaine d'entreprises spécialisées de l'activité des gestions de l'hygrométrie et de l'expertise dans le bâtiment et l'industrie.

Cette expérience nous a permis de créer et de piloter des actions de formations en totale adéquation avec les besoins professionnels sur le terrain.

Nos actions de formations permettent aux stagiaires de s'ouvrir sur des activités professionnelles de spécialité à fort potentiel et de développer leurs connaissances et compétences.

DÉMARCHE

Le contenu de chaque action de formation est élaboré en fonction des besoins, des objectifs professionnels et des compétences à développer et à acquérir par le demandeur.

Nous utilisons des méthodes d'apprentissages qui permettent de développer des compétences, qui favorisent l'autonomie intellectuelle du stagiaire sur le terrain. Par conséquent, fiabiliser ses investigations, ses interprétations et ses analyses, ce qui rend ses études efficaces et rentables.

Nous mettons à la disposition du demandeur de nos actions de formation, qu'il soit un individu, un service, une entreprise ou un organisme de formation, toutes nos connaissances pour trouver le meilleur dispositif de financement adapté à sa situation, afin de bien l'accompagner dans ses actions qu'elle soit stratégiques ou opérationnels.

PRÉREQUIS ET PUBLIC VISE

Nos formations s'adressent à **toutes personnes intervenant sur le bâtiment que ce soit pendant sa conception et/ou sa réalisation ou lors d'une intervention de rénovation**. Notre objectif est de répondre à un **besoin de connaissances** sur les pathologies de l'humidité et de permettre au professionnel de proposer les **solutions** adéquates à chacune des causes identifiées.

Nos formations s'adressent essentiellement aux:

Intervenant sur le chantier :

- Artisans et entreprises du BTP

Acteurs du secteur du bâtiment

- Les Architectes
- Les Bureaux d'étude
- Les Maîtres d'ouvrages
- Les experts et les diagnostiqueurs.
- Les assurances
- Les gestionnaires immobilier

FORMATEUR

Jack LECARPENTIER

- Ingénieur IPF accrédité COFRAC, en méthodes de l'hygrométrie.
Diplôme renouvelé tous les trois ans de 1999 à 2018.
À partir de 2018, membre éminent des Ingénieurs Professionnels de France (IPF).
- Lauréat de l'Institut de l'Expertise de Paris en Avril 2000.
- Expert en pathologies de l'humidité dans le bâtiment et l'industrie
- 1^{er} prix de l'innovation dans la catégorie « Produits, Matériaux, Équipements » au salon de la réhabilitation de la construction à Porto en 2015.

LIEU DE FORMATION

Les formations sont en présentiel chez le demandeur.

CONDITIONS D'ACCÈS

Nos formations sont accessibles à tout type de public, éventuellement aux personnes porteuses d'handicap.

Cependant, à la suite de la session de formation, dans le cas de l'exploitation des connaissances acquises, dans une activité professionnelle, il faudrait **disposer des aptitudes physiques pour des interventions sur sites et sur chantiers.**

UN SEUL THÈME ET UN CHOIX DANS LES FORMATIONS

Développer votre potentiel et vos compétences

Ce catalogue détaille nos programmes de formation, qui peuvent être adaptés en fonction de votre contexte professionnel, de votre niveau de connaissance (débutant dans le domaine ou professionnel avec un acquis) et des objectifs personnels et professionnels.

L'HUMIDITÉ DANS LE BÂTIMENT, LES ORIGINES, LES EFFETS, LES REMÈDES

DURÉE

14 heures soit 2 jours

PRIX

1200,00 € HT

OBJECTIFS

- Comprendre et exploiter la thermodynamique.
- L'apprentissage et/ou le perfectionnement à l'utilisation du matériel de diagnostic et d'expertise de l'humidité dans le bâtiment.
- Savoir lire et exploiter le diagramme de Mollier.
- Savoir interpréter les effets et les conséquences de l'humidité.
- Savoir interpréter les informations et les résultats d'investigations.
- Identifier les causes correspondantes aux dégradations et dégâts constatés.
- Proposer les solutions et techniques appropriées pour remédier aux problèmes identifiés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les stagiaires sont suivis en présentiel, jusqu'à 4 personnes.

- Supports de cours.
- Vidéoprojecteur.
- Évaluation à l'entrée et la fin de la session de formation (QCM).
-

PROGRAMME DE FORMATION

1. L'humidité dans l'air
2. Méthode de déshumidification et de déshydratation.
3. L'humidité dans les murs
4. Les solutions pour traiter les remontées dites capillaires.
5. La rénovation après assèchement

SUIVIE ET ÉVALUATION

Test d'évaluation

Attestation de fin de formation avec les thèmes abordés

GESTION DE L'HYGROMÉTRIE DANS L'AIR ET LES MATÉRIAUX

DURÉE

14 heures soit 2 jours

PRIX

1200,00 € HT

OBJECTIFS

- L'apprentissage et/ou le perfectionnement à l'utilisation du matériel de diagnostic et d'expertise de l'humidité.
- Proposer les solutions, techniques appropriées pour améliorer l'apport d'air neuf dans le bâtiment tout en solutionnant les problèmes de l'humidité et en favorisant l'économie d'énergie
- Permettre d'exploiter les acquis de l'hygrométrie et la thermodynamique dans d'autres domaines industriels.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les stagiaires sont suivis en présentiel, jusqu'à 4 personnes.

- Supports de cours.
- Vidéoprojecteur.
- Évaluation à l'entrée et la fin de la session de formation (QCM).

Une attestation de formation est remise au stagiaire en fin de formation.

PROGRAMME DE FORMATION

1. Notion de l'hygrométrie et principes thermodynamiques
2. Les désordres de l'humidité
3. Les principes de la ventilation
4. Exemples d'applications
5. Hygrométries et températures dans la production.

SUIVIE ET ÉVALUATION

Test d'évaluation
Attestation de fin de formation avec les thèmes abordés

LES SINISTRES : DÉGÂTS DES EAUX

DURÉE

14 heures soit 2 jours

PRIX

1 200,00€ HT

OBJECTIFS

- L'apprentissage et/ou le perfectionnement à l'utilisation du matériel de diagnostic et d'expertise de l'humidité dans le bâtiment.
- Connaître et savoir exploiter les matériels de recherche de fuite.
- Proposer les solutions et les techniques appropriées pour un assèchement forcé.
- Savoir estimer le temps nécessaire pour un assèchement forcé selon les types des matériaux et l'importance de sinistre.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les stagiaires sont suivis en présentiel, jusqu'à 4 personnes.

- Supports de cours.
- Vidéoprojecteur.
- Évaluation à l'entrée et en fin de la formation.

Une attestation de formation est remise au stagiaire en fin de formation.

PROGRAMME DE FORMATION

1. Type de sinistre.
 - Identification de la typologie de l'eau envahissante
2. Les conséquences.
 - Identification des conséquences selon les typologies des matériaux et de l'utilisation de l'espace.
3. Les techniques d'assèchement forcé.
4. Étude de cas

SUIVIE ET ÉVALUATION

Attestation de fin de formation avec les thèmes abordés.

LES ÉTATS PARASITAIRES

DURÉE

14 heures soit 2 jours

PRIX

1200,00€ HT

OBJECTIFS

- L'apprentissage et/ou le perfectionnement à l'utilisation du matériel de diagnostic et d'expertise de l'humidité dans le bâtiment
- Connaître et identifier les agents de dégradation du bois, leurs dégâts et leurs traces de passage.
- Proposer les solutions adaptées
- Maîtriser les fondamentaux réglementaires.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les s sont suivis en présentiel, jusqu'à 4 personnes.

- Supports de cours.
- Vidéoprojecteur.
- Évaluation à l'entrée et la fin de la session de formation (QCM).

Une attestation de formation est remise au stagiaire en fin de formation.

PROGRAMME DE FORMATION

1. Connaissance du bois
2. Les champignons Lignivores
3. Les insectes xylophages
4. Les réglementations des bois mis en œuvre
5. Responsabilités et jurisprudences
6. Méthodes de traitements du bois : Études des cas

SUIVIE ET ÉVALUATION

Test d'évaluation

Attestation de fin de formation avec les thèmes abordés

LES CAS PARTICULIERS

DURÉE

À définir

PRIX

A définir

Les cas particuliers nécessitent un audit préalable, qui fera l'objet d'un programme de formation adapté au milieu professionnel du demandeur.

EXEMPLES DE FORMATIONS PARTICULIÈRES

LES ENDUITS DE FAÇADE

LE SINISTRE ET L'EXPERTISE

LA MÉTHODOLOGIE DE L'EXPERTISE DE L'HUMIDITÉ

Conditions générales de vente

DEMANDE DE FORMATION

Toute demande de formation ne prend effet qu'à réception d'une commande ou confirmation écrite et signée par une personne habilitée et/ou la signature de la convention de formation

Dans le cas de la prise en charge par un OPCO, il incombe au client de demander à l'OPCO compétent la prise en charge de la formation. Celle-ci sera formalisée par un accord de prise en charge.

Le client s'assurera que le stagiaire possède les prérequis recommandés par la SAS HygroTop Assèchement.

Hygrotop Assèchement envoie par email ou par courrier une convention de formation en 2 exemplaires, dont le second est à compléter par l'entreprise et à retourner, signé à HygroTop Assèchement avant le démarrage de la cession de formation.

TARIF DES FORMATIONS

Les prix des cessions de formation, indiqués hors taxes, qui sont en vigueur sur le site internet www.hygrotop.fr, s'entendent par personne.

Les prix à la date de la réalisation de la cession de formation, sont majorés du taux de TVA.

Les prix incluent les frais d'animation et les documents remis aux stagiaires.

ANNULATION

HygroTop Assèchement se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage ayant fait l'objet d'un accord confirmé, jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date prévue de début du stage.

HygroTop Assèchement se réserve la possibilité d'annuler une formation ou prestation en cas d'indisponibilité majeure de l'intervenant. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, le blocage des moyens de transport, les intempéries, la maladie ou accident entraînant une indisponibilité de l'intervenant ou tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale des présentes conditions générales.

HygroTop Assèchement prévient alors le bénéficiaire afin de rechercher ensemble une solution de repli.

En cas de désistement du client parvenu moins de 10 jours ouvrés avant le début de la cession de formation, HygroTop Assèchement facturera, pour frais administratifs, une somme d'un montant de 30% du prix convenu.

Après le début de la formation, en cas d'annulation, d'abandon ou d'absentéisme, HygroTop Assèchement facturera directement au client 90% du prix de la formation.

FACTURATION

Une facture libellée en Euros est adressée au bénéficiaire, le cas échéant à l'organisme collecteur, à l'issue de chaque session de formation.

Dans le cas de non prise en charge des frais de prestation par l'organisme collecteur, le bénéficiaire s'engage à régler les factures émises par HygroTop Assèchement. Les paiements devront être effectués par virement bancaire ou chèque bancaire à l'ordre de la SAS HygroTop Assèchement. Le bénéficiaire paiera la SAS HygroTop Assèchement à 30 jours date de facturation.

Après une première relance écrite restée infructueuse, tout retard de paiement est passible d'une pénalité calculée au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi LME N°2008-776). Une indemnité forfaitaire de 40 euros (décret n° 2012- 1115 du 2 octobre 2012) sera due au

SAS HygroTop Assèchement pour tout paiement intervenu après la date d'échéance. En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au client de s'assurer du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

Dans le cadre d'un règlement par un OPCO, si le participant est absent une 1/2 journée ou plus, le montant non pris en charge par l'OPCO sera à régler par l'entreprise du participant.

PROGRAMMES DES STAGES

La SAS HygroTop Assèchement se réserve la possibilité de modifier sans préavis le programme des formations en vue d'une amélioration

DOCUMENTATION

La documentation remise aux participants ne peut être reproduite pour diffusion ou communication au public, sans l'autorisation expresse SAS HygroTop Assèchement.

RESPONSABILITÉS

La SAS HygroTop Assèchement est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et professionnelle au cas où celle-ci serait engagée.

De même, le client s'assurera tant pour lui que pour son personnel pour les conséquences de sa responsabilité civile.

La SAS HygroTop Assèchement ne peut être tenu pour responsable vis-à-vis du client de toute perte indirecte découlant de l'exécution des présentes conditions. La notion de perte indirecte inclut notamment la perte de bénéfices, de revenus de clientèle ou toute perte financière similaire, y compris tout paiement effectué ou dû à un tiers.

La responsabilité de La SAS HygroTop Assèchement vis-à-vis du client ne saurait, en tout état de cause, excéder le montant payé par le client à La SAS HygroTop Assèchement au titre de la prestation fournie.

La SAS HygroTop Assèchement ne prend pas en charge les frais découlant de l'organisation de la cession de formation (transport, hébergement, restauration...).

INFORMATIONS PERSONNELLES ET CONFIDENTIELLES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à la SAS HygroTop Assèchement en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de la SAS HygroTop Assèchement pour les besoins des dites commandes.

En signant la convention de formation, le client adhère à ces conditions générales de vente, le client consent à ce que la SAS HygroTop Assèchement collecte et utilise ces données pour la réalisation de la formation et pour lui adresser par mail ou par courrier ses offres promotionnelles et actualités.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client peut à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification. Il suffit de contacter la SAS HygroTop Assèchement par courrier : 1831 route de Saint Girons, 40360 Tilh ou par mail à contact@hygrotop.fr

LITIGES

Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente pour les sessions de formation, sera soumis à la juridiction compétente de Mont-de-Marsan.